

Des règles plus strictes et plus simples pour les aliments destinés aux consommateurs vulnérables

Publié le: 11-06-2013



Le Parlement européen, réuni en session plénière à Strasbourg, a adopté aujourd'hui un rapport législatif de Frédérique RIES (MR, Belgique) relatif aux aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge ainsi que sur les aliments destinés à des fins médicales spéciales. Cette proposition de règlement vise à améliorer la sécurité et la qualité des préparations pour nourrissons, des produits alimentaires pour bébés et pour les personnes vulnérables dans l'Union européenne.

L'ALDE était d'accord par la version initiale de cette réforme attendue de longue date des règles européennes régissant les aliments pour bébés, les régimes spéciaux et les aliments pauvres en calories. Des progrès ont finalement été convenus entre le Parlement européen et le Conseil, grâce auxquels les aliments spécialisés, tels que la nourriture diététique, les aliments pour les sportifs, les nourrissons et pour les malades seront sous contrôle de PARNUTS, le système de réglementation des aliments à des fins nutritionnelles particulières. Le rapport recommande une meilleure protection de cette catégorie de consommateurs et fait une distinction plus claire entre les aliments de consommation courante et les aliments pour des groupes spécifiques.

Des règles relatives à l'étiquetage des laits pour bébés jusqu'à l'âge de 12 mois n'incluront pas d'images de nourrissons ou d'autres images qui pourraient suggérer des prestations de santé spécifiques. Le rapport réclame également une révision de la législation sur le lait pour les enfants âgés de 12-36 mois (laits de croissance) et suggère que de nouvelles règles soient mises en œuvre.

Des règles d'étiquetage spéciales pour le gluten et le lactose aideront également à informer ceux qui achètent ces produits en cas d'allergies spécifiques. Le rapport vise également à garantir que les résidus de pesticides dans ces produits soient réduits au minimum afin de réduire le risque de sensibilité physiologique des jeunes enfants.

Frédérique Ries, rapporteur du Parlement européen, a déclaré: "Les nourrissons, les jeunes enfants et les personnes gravement malades ne sont pas des consommateurs comme les autres. Il est de notre devoir de législateur de fixer des règles plus strictes pour définir, la composition et l'étiquetage des denrées alimentaires qui leur sont destinées. Il était urgent de revoir de fond en comble la vieille législation de 1977, complètement caduque par rapport à la réalité du marché aujourd'hui. Une jungle, où nous avons voulu différencier clairement les aliments réellement spécifiques de ceux, comme les aliments pour sportifs et la plupart des aliments minceur, dont la valeur ajoutée ne mérite pas ce statut particulier."

Le secteur alimentaire "PARNUTS" représente environ 2% du marché alimentaire de l'UE.